

Préface

1. L'emploi de consultants et les passations de marchés de biens et de services dans le cadre des projets financés par Prêts APD de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) sont menés en conformité avec les principes généraux et les procédures établis respectivement dans les Directives pour l'emploi de consultants sous financement par Prêts APD du Japon (ci-après dénommées « Directives de consultants ») et les Directives pour les passations de marchés sous financement par Prêts APD du Japon (ci-après dénommées « Directives de passations de marchés »).
2. Les problèmes concernant l'emploi de consultants et les passations de marchés de biens et de services constituent l'un des obstacles les plus apparents à la mise en oeuvre harmonieuse des projets sous n'importe quelle source de financement, y compris les Prêts APD du Japon.
3. Dans un souci de clarté et pour faciliter son utilisation, ce manuel comprend les articles des Directives, complétés de notes explicatives. La JICA espère qu'il aidera les Emprunteurs de Prêts APD du Japon à se familiariser avec les Directives pour la réussite de la mise en oeuvre des projets financés par Prêts APD du Japon.
4. La JICA espère également que ce manuel permettra, à toute partie prenante dans les Prêts APD du Japon, une meilleure compréhension de la politique générale de la JICA et des procédures requises en termes de passations de marchés sous financement par Prêts APD du Japon.
5. En cas de divergence entre les versions française et anglaise de ce manuel, le texte anglais fera foi.

Loan Procurement Policy and Supervision Division
Infrastructure Engineering Department
Japan International Cooperation Agency